

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 50-23
Séance du lundi 11 décembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 11 Décembre 2023 à 14h00 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absents / Excusés :

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 26 logements et d'un local d'activité – 19 Rue de la Gerbe d'Or - « Moissons » à VAUREAL.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

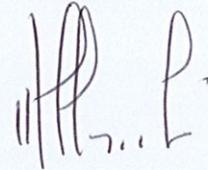
Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur BG PROMOTEUR pour un prix d'acquisition des logements à hauteur de 3 150 € HT/m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses pour une surface habitable d'environ 1 928 m², et pour un prix d'acquisition du local d'activité à hauteur de 2 300 € HT / m² de surface habitable pour une surface de 115 m², portant le prix d'acquisition prévisionnel à 6 339 023 € HT et le prix de revient prévisionnel à 6 592 548 € HT soit 7 177 791 € TTC ; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisées est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du prix d'acquisition prévisionnel de 6 339 023 € HT.

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 16,2 % du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI